

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05-09-06-22

DATE DE CONVOCATION

03 JUIN 2022

**DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE**

15 JUIN 2022

DATE D’AFFICHAGE

16 JUIN 2022

**DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :**

16 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 25

VOTANTS 29

**OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT 2021**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance sans public, avec retransmission par tous moyens des débats en direct, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, PELAPRAT, LAMY, DE CASTRO, LI LUN YUK, DELECROIX, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absentes représentées :

Darine BOUADIS représentée par Laurianne DANGUILHEN
Lucie HERRERO représentée par Nathalie DERVEAUX
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Christine SAVVA représentée par Catherine BOURRIER

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales décrit la procédure d'affectation du résultat et pose le principe de l'obligation de reprise des résultats, au plus tard avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2021 laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de 1 775 091.18 € de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 2 juin 2022 ;

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER)**

Le Conseil Municipal,

- **AFFECTE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

002 : 1 775 091.18 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20220609-05-09-06-22-DE
Date de télétransmission : 15/06/2022
Date de réception préfecture : 15/06/2022